



Compte rendu succinct

Réunion n° 1 du 13 février 2015 du groupe de travail sur le projet d'aménagement de la RN 154 par mise en concession autoroutière

Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
Affaire suivie par : Sylvain MARCUZZI
Tél. : 02 37 91 36 34
Courriel : sylvain.marcuzzi@agglo-ville.chartres.fr

Présents :

- Didier GARNIER, Vice-président de Chartres métropole en charge des grandes infrastructures de déplacement
- Jean-Michel BUFFA, Adjoint au Maire de Poisvilliers
- Joël HOUVET, Adjoint au Maire de Lèves
- Jean-Marc CAVET, Maire de Saint-Prest
- Christian GIGON, Maire de Champhol
- William BELHOMME, Maire de Gasville-Oisème
- Brigitte FRANCHET, Maire de Nogent-le-Phaye
- Michel PREVEAUX, Maire de Gellainville
- Jean-Michel PLAULT, Maire de Sours
- Hélène DENIEAULT, Maire de Challet
- Dominique BLOIS, Maire de Berchères-Saint-Germain
- Wilfried VERNA, DGA Aménagement et Développement - Services à la Population, Ville de Chartres et Chartres métropole
- Séverine BOULY, Directrice du Développement économique et de l'enseignement supérieur, Chartres métropole
- Patricia MASSELUS, Directrice du Cabinet du Président de Chartres métropole
- Fabrice ROULETTE, Chargé de mission au cabinet du Président de Chartres métropole
- Sylvain MARCUZZI, Chef du service Aménagement de la ville de Chartres et de Chartres métropole

Diffusion : aux participants, excusés ou absents :

- Jean-Pierre GORGES, Député-maire de Chartres et Président de Chartres métropole
 - Loïc BREHU, Vice-président de Chartres métropole en charge de développement et de la promotion économiques
 - Denis-Marc SIROT-FOREAU, Vice-président de Chartres métropole en charge de la politique foncière, des relations avec le monde agricole et du développement durable
 - Daniel GUERET, Vice-président de Chartres métropole en charge de l'aménagement du territoire et des relations avec les partenaires institutionnels
 - Rémi MARTIAL, Maire de Lèves
 - Monique BOUDET, Maire de Poisvilliers
 - Jean-Claude BRETON, Maire de Berchères-les-Pierres
 - Jackie FERRE, Maire de Prunay-le-Gillon
 - Bernard ORTS, DGS de la ville de Chartres et de Chartres métropole
 - Fabien VENOT-SALAS, Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la ville de Chartres et de Chartres métropole
-

Didier GARNIER précise que cette première réunion intervient à la fin de la période de concertation organisée par la DREAL et propose que le premier objectif à atteindre pour ce groupe de travail consiste à recenser l'ensemble des contraintes et des solutions/compensations à envisager pour chacune des communes concernées par le tracé de la future A 154 afin que Chartres métropole fasse remonter au maître d'ouvrage du projet un dossier de synthèse compilant ces éléments. A priori, ce travail s'étalerait sur une durée de 6 à 8 mois.

Didier GARNIER propose également d'aller à la rencontre des élus de chaque commune pour évoquer et bien appréhender les problématiques locales liées au tracé préférentiel (bande 300 m.).

Il est précisé qu'à l'issue de cette étape de concertation menée par la DREAL, le tracé préférentiel sera définitivement retenu et les études plus détaillées sur cet axe seront conduites jusqu'à la fin 2015 en vue de constituer le dossier d'utilité publique : c'est cette bande de 300 m qui sera mise à enquête d'utilité publique début 2016.

Le diaporama joint au présent compte rendu (calendrier d'études de la DREAL et des procédures à venir, présentation du tracé préférentiel et de ses variantes au stade des études, du dispositif des points d'échanges mis à la concertation, des orientations retenues et abandonnées par Chartres métropole, des séquences cartographiques illustrant la hiérarchie des enjeux environnementaux liés au tracé) est commenté en séance.

Il a été convenu que Chartres métropole transmette prochainement aux 13 communes traversées un dossier cartographique, avec des plans lisibles et à bonne échelle, pour permettre aux élus de bien identifier les enjeux et les contraintes sur leur territoire respectif.

Sur ce sujet, Chartres métropole indique que le site de la DREAL dédié au projet, permet déjà de disposer et de télécharger beaucoup d'éléments d'études et de cartographie, dont ceux qui ont nourri le diaporama présenté au groupe de travail (cf. www.154-12.centre.gouv.fr).

Chartres métropole contactera donc la DREAL pour :

- les informer de la constitution de ce groupe de travail et de la démarche de travail en cours ;
- obtenir des plans les plus précis possibles de l'axe préférentiel et des points d'échanges retenus sur chaque commune traversée ;
- avoir une idée plus précise du calendrier des études/étapes à venir afin de remettre au bon moment le dossier de synthèse du groupe de travail à la DREAL et de façon à pouvoir consolider le rétro-planning de travail de Chartres métropole.

Afin de faciliter le travail des communes dans le recensement des contraintes locales, il a été décidé qu'en appui du dossier cartographique à fournir aux élus des communes (en version numérique et papier), Chartres métropole remettra également à chaque commune un modèle de grille de recensement des contraintes-impacts/solutions-compensations proposées sur leur territoire. Cette grille d'analyse sera communale et déclinée par grandes thématiques et leurs sous-thématiques (ex : environnement/paysage/nuisances, déplacements/connexions locales, agriculture/remembrement foncier agricole,...).

La problématique de l'itinéraire de substitution est soulevée en fin de séance par Dominique BLOIS qui propose de l'inscrire également dans les points à évoquer dans ce groupe de travail : Didier GARNIER confirme que c'est un sujet important et sensible dont le groupe de travail doit s'emparer.